



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/055

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2019**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 1^{er} avril 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2019

**Le 9 avril de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme EYL
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN- DUFRANC	DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. BARRERE, secrétaire de séance
 Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/055

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2019**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2019/050 en date du 2 avril 2019 relative au rapport d'orientation budgétaire,

Vu la délibération n°2019/045 en date du 2 avril 2019 relative à l'affectation définitive des résultats comptables du budget principal,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice de l'année 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération concernant la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif 2019 du budget principal selon les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 770 376,88 €	30 770 376,88 €
Investissement	19 203 930,30 €	19 203 930,30 €
Total	49 974 307,18 €	49 974 307,18 €

Fait à Martillac, le 9 avril 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement